

Département de mathématiques et de statistique  
Faculté des arts et des sciences  
Université de Montréal

PLAN DE COURS  
**ACT 3201 Régimes de retraite**  
Été 2024

Professeure : Claudia Gagné, M.Sc., FSA, FICA, CFA  
Bureau : 4190, pavillon André-Aisenstadt  
Courriel : c.gagne@umontreal.ca  
Auxiliaire d'enseignement : à confirmer

**Horaire :**

Cours : lundi et mardi 8h30 – 11h30\*, pavillon André-Aisenstadt 1175 (lundi), 1355 (mardi)

TP : vendredi 8h30 – 11h30, pavillon André-Aisenstadt 1355

Disponibilité du professeur et de l'auxiliaire : sur rendez-vous (en personne ou par Zoom), des périodes de disponibilité additionnelles seront prévues dans les semaines d'examen

Disponibilité par courriel : réponse dans les 2 jours ouvrables

*À moins d'exception, les cours sont offerts en présentiel et ne sont pas enregistrés.*

*\*Il y aura une permutation d'horaire entre le cours du 11 juin et une des périodes de TP à confirmer.*

**Objectifs généraux :**

Initiation aux diverses facettes du système canadien, et plus particulièrement québécois, de la retraite :

- rôle des régimes publics, privés et de l'épargne-retraite dans la constitution d'un revenu de retraite ;
- éléments qui composent un régime de retraite privé ;
- méthodes quantitatives de financement des régimes de retraite ;
- aspects pratiques des méthodes actuarielles de financement.

**Contenu :**

- Introduction aux régimes de retraite
- Les régimes publics – types de régime, dispositions et calcul de rentes
- Les régimes privés – types de régime, dispositions et calcul de rentes
- Méthodes actuarielles de financement des régimes de retraite – principes de base
- Méthodes actuarielles de financement des régimes de retraite – hypothèses, gains et pertes
- Environnement législatif et normatif des régimes de retraite
- Sujets d'actualité : changements législatifs, équité intergénérationnelle, régimes à financement salarial, régimes à prestations cibles, etc. (selon ce que le temps permettra)

**Évaluation :**

Intra : 40 % : vendredi 31 mai 2024, 8h30 – 10h30, pavillon André-Aisenstadt 1355

Final : 60 % : lundi 17 juin 2024, 8h30 – 11h30, pavillon André-Aisenstadt 1355

*Le format des évaluations est en présentiel. Les locaux des examens sont sujets à changement. L'étudiant est responsable de vérifier le numéro du local avant l'examen.*

**Référence obligatoire :**

Aucune référence n'est obligatoire. Des références facultatives seront présentées dans les notes de cours.

**Matériel requis :**

Les calculatrices programmables et/ou à affichage graphique ne sont pas permises. La calculatrice financière Texas Instruments BAIPlus est recommandée.

## Remarques :

- 1) Ce cours est agréé en vertu du Programme d'agrément universitaire (PAU) de l'Institut canadien des actuaires (ICA) pour l'année universitaire 2023-2024. Ce cours fait partie des cours nécessaires à réussir pour le crédit du diplôme menant à l'admission pour l'examen synthèse de l'ICA du titre AICA. Veuillez consulter les pages suivantes pour de plus amples détails :  
Programme de crédit par diplôme :  
<https://www.cia-ica.ca/fr/commencer-votre-parcours/>  
<https://www.cia-ica.ca/fr/commencer-votre-parcours/education-actuarielle-au-canada/>
- 2) La date limite pour modifier le choix d'un cours coïncide avec la date limite pour abandonner un cours sans frais, soit le **9 mai 2024**.
- 3) La date limite pour abandonner un cours avec frais est le **31 mai 2024**.
- 4) L'étudiant a l'obligation de motiver une absence prévisible à une évaluation dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent, et il appartient à l'autorité compétente de déterminer si le motif est acceptable. Vous devez justifier votre absence auprès de la TGDE ([tgdebac@dms.umontreal.ca](mailto:tgdebac@dms.umontreal.ca), bureau AA-5186).
- 5) Afin de prendre connaissance du règlement des études de premier cycle, voir [https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc\\_officiels/reglements/enseignement/ens30\\_1-reglement-etudes-premier-cycle.pdf](https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/enseignement/ens30_1-reglement-etudes-premier-cycle.pdf). Ce règlement fait partie intégrante de ce plan de cours.
- 6) **Le plagiat : attention, c'est sérieux!** L'Université de Montréal possède un Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants. Il est du devoir de l'étudiant d'en prendre connaissance. (Les sanctions visant un étudiant reconnu coupable varient selon la gravité de l'infraction : l'attribution de la note F pour l'examen ou le cours en cause, la suspension du programme pour un trimestre, etc.) Plusieurs documents ont été préparés par la Faculté des arts et des sciences pour initier les étudiants aux responsabilités sous-jacentes au travail intellectuel et prévenir la malhonnêteté académique. Ces documents ainsi que le Règlement disciplinaire sont accessibles de la page :  
[https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc\\_officiels/reglements/enseignement/ens30\\_3-reglement-disciplinaire-plagiat-fraude-etudiants-premier-cycle.pdf](https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/enseignement/ens30_3-reglement-disciplinaire-plagiat-fraude-etudiants-premier-cycle.pdf)
- 7) En plus des politiques internes en matière de comportements spécifiques à l'université, y compris l'inconduite universitaire, les candidats désirant se prévaloir du programme d'agrément universitaire de l'ICA seront également assujettis à la Politique relative au Code de conduite et d'éthique des candidats faisant partie du système d'éducation de l'ICA ainsi qu'au Code de conduite et d'éthique pour les candidats au titre d'actuaire dans le système de formation de l'ICA :  
<https://www.cia-ica.ca/fr/publications/223159e/>  
<https://www.cia-ica.ca/fr/publications/223160f/>
- 8) Les étudiants inscrits au **Bureau de Soutien aux Étudiants en Situation de Handicap (BSESH)** désirant bénéficier de mesures d'accommodement aux examens (intra et final) sont priés de consulter le lien suivant pour connaître la procédure à suivre: <https://safire.umontreal.ca/reussite-et-ressources/mesures-daccommodement-aux-examens-pour-les-etudiants-en-situation-de-handicap/>.